

### XIII. LIAISONS LOUEES

Pour permettre aux ORPT de relier les différents nœuds de leurs réseaux, propose une offre de liaisons louées (LL) interurbaines.

Le contrat de location d'une liaison louée est négocié dans les conventions d'interconnexion et dans tous les cas il s'étend sur une durée minimale de douze (12) mois.

#### Tarifs

Le tarif est composé de deux parties :

- Un tarif forfaitaire d'accès à l'offre,
- Un tarif annuel, fonction de la distance à vol d'oiseau mesurée par kilomètre indivisible.

#### XIII.1 Tarifs par lien à 2 Mbit/s:

<b>Frais d'accès</b>	300 DT-HT
<b>Tarifs annuels</b>	Partie fixe : 6 000 DT-HT Partie variable : 350 DT-HT/ Km indivisible

Pour les LL terminales, les demandes des ORPT seront traitées au cas par cas. La liaison terminale ne peut être assurée par que dans la limite de disponibilité de l'infrastructure.

#### XIII.2 Tarifs par lien à 34 Mbit/s:

<b>Frais d'accès</b>	4 600 DT-HT
<b>Tarifs annuels</b>	Partie fixe : 64 800 DT-HT Partie variable : DT-HT 1 800 / Km indivisible

#### XIII.3 Tarifs par lien à 155 Mbit/s:

<b>Frais d'accès</b>	15 000 DT-HT
<b>Tarifs annuels</b>	Partie fixe : 120 000 DT-HT Partie variable : 6 000 DT-HT / Km indivisible

#### Ristournes sur volume :

Les ristournes sur volume sont accordées en fonction du montant total des redevances en lignes louées.

Montant de la facture annuelle HT en DT	Taux de Ristourne
500.000 – 5.000.000	5 %
5.000.001 – 7.000.000	9%
7.000.001 – 9.000.000	12%
> 9.000.000	14%